



## AVANTAGES POUR VOUS

### SIMPLE ET PRATIQUE

La transaction est simple. Votre agent d'assurance-vie peut vous conseiller sur le type de polices qui conviendrait le mieux à vos besoins, personnaliser votre programme et s'occuper de la préparation des documents nécessaires.

### EFFET DE LEVIER

Il s'agit d'un moyen peu coûteux de faire un don plus important que vous ne pourriez le faire autrement, sans diminuer vos actifs actuels ni votre succession. La valeur de votre police sera beaucoup plus élevée que les primes que vous payez.

### ÉLIMINATION DES FRAIS JURIDIQUES, D'HOMOLOGATION ET D'EXÉCUTION

Votre police d'assurance-vie ne sera pas assujettie à des frais d'homologation et le règlement se fera sans délai. Le produit de votre assurance-vie légué à Carrefour International est directement versé à Carrefour International à votre décès.

### QUIÉTUDE

Vous planifiez votre don et vous êtes assuré qu'il sera remis comme prévu.



**CARREFOUR**  
INTERNATIONAL

VOTRE GUIDE POUR FAIRE UN

# DON D'ASSURANCE-VIE

Vous croyez fermement qu'en travaillant ensemble sur un pied d'égalité, il est possible de soutenir cette génération et les suivantes afin de réduire la pauvreté et faire progresser les droits des femmes et des filles. Vous croyez que les femmes, les jeunes et les personnes démunies dans les zones rurales ont le droit de faire entendre leur voix, de vivre à l'abri de la violence, de déterminer leur propre avenir et d'atteindre leur plein potentiel. Vous pouvez nous aider à rendre tout cela possible. Vous pouvez agir pour le changement en faisant un don planifié à Carrefour International.

## PAR OÙ COMMENCER

Le don d'une police d'assurance-vie peut être intéressant si vous avez moins de 50 ans, que vous êtes en bonne santé, et que vous souhaitez faire un don d'importance tout en fournissant un effort financier relativement petit; ou si vous êtes plus âgé et que vous détenez une police d'assurance-vie dont vous et votre famille n'avez plus besoin.

Carrefour International vous recommande fortement de demander des conseils juridiques à un professionnel pour vous assurer de bien prendre en compte vos objectifs financiers, d'effectuer un examen adéquat de votre situation fiscale et de faire en sorte que votre don planifié soit adapté à votre situation.



## CONTRÔLE

Le don d'une police d'assurance-vie ne relève pas du domaine public et vous permet de conserver l'anonymat. Contrairement à un testament, il ne peut pas être contesté.

## FLEXIBILITÉ

Le don d'une assurance-vie peut entraîner un allègement fiscal annuel en raison des primes payées ou un crédit d'impôt applicable à votre succession pour l'année de votre décès. Votre conseiller financier et vous, pouvez établir la structure de ce don afin de réduire l'impôt à payer de votre vivant ou pour votre succession. La limite de don, de votre vivant, s'élève à 75 % de votre revenu net et augmente à 100 % l'année de votre décès. Carrefour International remettra un reçu officiel pour la valeur totale du produit de votre police d'assurance-vie. Votre succession utilisera ce reçu pour réduire l'impôt à payer relativement à votre dernière déclaration de revenus. Si votre legs est supérieur à votre revenu net pour l'année de votre décès, l'excédent sera reporté à l'année de déclaration précédente ou suivante dans le cadre d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs.

## GUIDE DES DONS D'ASSURANCE-VIE

Il existe plusieurs façons simples de faire un don d'assurance vie à Carrefour International.

Vous pouvez prendre une police permanente existante qui a fini de remplir son objectif initial et simplement faire transférer la désignation de propriété et de bénéficiaire à Carrefour.

Cette désignation est irrévocable et ne peut être modifiée.

Un reçu d'impôt pour bienfaisance sera émis pour la valeur de la police au moment du transfert. Tout paiement de prime continu est également admissible à un reçu d'impôt de charité. Veuillez noter que le maintien des polices existantes présente des avantages fiscaux. Carrefour recommande vivement que vous discutiez de cette question avec votre spécialiste en assurance avant tout transfert.

Vous pouvez acheter une nouvelle police d'assurance-vie. Après le paiement d'une prime, Carrefour est désigné comme propriétaire et bénéficiaire. Vous continuez de payer les primes et recevez un reçu d'impôt de charité pour ces paiements. Encore une fois, cette désignation est irrévocable et ne peut être modifiée.

Vous pouvez désigner Carrefour en tant que bénéficiaire de votre assurance vie individuelle ou collective. Vous conservez la propriété de la politique. Vous pouvez modifier la désignation du bénéficiaire à tout moment. Vous ne recevrez pas de reçu d'impôt pour activités de bienfaisance pour les primes payées de votre vivant. Votre succession recevra un reçu d'impôt de charité pour la valeur du produit de la police versée à Carrefour. Si vous êtes un employé salarié et que votre régime d'avantages sociaux comporte une composante décès, envisagez de désigner Carrefour en tant que bénéficiaire, c'est un moyen facile de faire un don planifié.

**Téléchargez ces informations à titre de ressource ou contactez Wanjiro Ndungu, notre Gestionnaire en philanthropie, à [wanjiro@cintl.org](mailto:wanjiro@cintl.org) ou au 416 967-1611 pour plus d'informations.**